

AVIS D'ATTRIBUTION

Commune de Six-Fours-les-Plages
M. le Maire, Hôtel de Ville, place du 18 Juin 1940,
83140 Six-Fours-les-Plages

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Mél : secretariat.marches@mairie-six-fours.fr, web : <http://www.marches-publics.info>
SIRET 21830129900010
Objet : Concession concernant un établissement à usage de bar restaurant situé sur le site de la presqu'île du Gau connu sous le nom commercial « LA LAGUNE »
Référence acheteur : 2023/LA LAGUNE
Nature du marché : Services Avis de concession
Classification CPV : Principale : 55300000 - Services de restaurant et services de personnel en salle

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% Valeur technique
40% Valeur financière
10% Tarifs
Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 09/02/23
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Racine, BP40510 83041 Toulon - Cedex 9, Tél : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89
greffe.ta-toulon@juradm.fr <http://www.ta-toulon.juradm.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Attribution valeur totale du marché (hors TVA) : 1 2013 544 euros
Nombre d'offres reçues : 1
Date de signature de la convention par l'autorité déléguée : 20/10/23 n° : 23140 La Lagune, presqu'île du Gau, 83140 Six-Fours-les-Plages

Montant HT : 1 2013 544,00 euros
Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine
Le concessionnaire est une PME : Oui

Renseignements complémentaires :
Durée de la concession : 8 ans
Référence avis de publicité : JOUE avis n°2023/S 032-093457 - BOAMP avis n°23-19355 - Var-matin - L'hôtellerie restauration

Convention consultable sur rendez-vous avec la Direction de la commande publique - 135, rue de la Cauguère - 83140 Six-Fours-les-Plages
Mail : service.marches@mairie-six-fours.fr
Horaires d'ouverture (sauf jours fériés) : lundi au vendredi 8h30 - 12 heures / 13h30 - 16h30
Envoi le 14/11/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'APPELS

Commune de Bar-sur-Loup (06)
Place de la Tour, 06620 Le Bar-sur-Loup

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune du Bar-sur-Loup (06)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21060010200011
Code postal / Ville : 06620 Le Bar-sur-Loup
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securesis.fr>
Identifiant interne de la consultation : 2023C007
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Claude CHIERA
Tél : +33 4.92.60.35.70 - Mail : services.techniques@lebarsurloup.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC
Capacité économique et financière : voir RC
Capacités techniques et professionnelles : voir RC
Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 5 décembre 2023 - 12 heures
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : création square Pin d'Aval
Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : création de mur pierre et ancrés, plantations, réseaux divers, dalle portante
Lieu principal d'exécution : rue du Pin d'Aval, 06620 Le Bar-sur-Loup
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots
LOT : Murs pierres, ancrés, terrassements, sol, petites maçonneries, garde-corps...
Classification CPV : 45262522
Lieu d'exécution du lot : 06620 Le Bar-sur-Loup
LOT : Espaces verts
Classification CPV : 45112710

Lieu d'exécution du lot : 06620 Le Bar-sur-Loup
LOT : Travaux de Façades
Classification CPV : 45443000
Lieu d'exécution du lot : 06620 Le Bar-sur-Loup
LOT : Démolition et construction d'une dalle
Classification CPV : 44115000

Lieu d'exécution du lot : 06620 Le Bar-sur-Loup
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 14 novembre 2023



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime, la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AR 06 23 0190 01 (ML) Libre
Bézaudun-les-Alpes : 77 a 30 ca : - 'Les moyennes ferrages' : C- 417-419
Urbanisme : ZNC carte communale
SIRET : AS 06 23 0037 01 (LR) Autre occupation ou occupé sans bail rural sur une partie de la surface

Lucéram : 6 ha 34 a 97 ca : - 'Aurieres inferieur' : D- 59 - 'Blachiera inferieur' : I- 525- 596 - 'Bon cuir' : I- 350- 353- 372 - 'Clos de gar' : A- 151 - 'Cordal' : A- 437 - 'Morga' : K- 291 - 'Pas de graissant' : A- 101- 103- 105 - 'Sugliet' : A- 410 - 'Terca' : I- 43 - 'Terra' : K- 489- 528
Urbanisme : RNU
Ref. XA 06 23 0240 01 (LR) Libre
Lucéram : 87 a 00 ca : - 'Pinea inferieur' : D- 224
Urbanisme : RNU/PPR rouge mvts terrain
Ref. XA 06 23 0197 01 (LR) Autre occupation ou occupé sans bail rural sur toute la surface
Sauze : 1 ha 63 a 98 ca : - 'Chartons' : C- 396 - 'Le serre' : C- 73- 80- 81- 82
Urbanisme : RNU

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone)
Au plus tard le 03/12/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nice Leader - Immeuble Appolo, bât A - 5^{ème} étage, 64-68, avenue Valéry Giscard d'Estaing, CS 93254, 06205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).
Posté à Nice, le 14 novembre 2023



Ville de Cagnes-sur-Mer (06)
Hôtel de Ville - BP 79
06800 Cagnes-sur-Mer

AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Organisme acheteur : Ville de Cagnes-sur-Mer (06)
Contact : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville BP 79,
06800 Cagnes-sur-Mer, FRANCE. Tél. +33 493221900.
Courriel : p.hervy@cagnes.fr
URL : <http://www.cagnes-sur-mer.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securesis.fr>

Objet du marché : fourniture et livraison de coupes et médailles pour les besoins de la ville de Cagnes-sur-Mer.
Type de marché : fournitures
Lieu principal d'exécution : Commune de Cagnes-sur-mer
Quantité ou étendue du marché : pas de montant minimum/montant maximum : 13 000 euros HT/an
Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois.
Durée de validité des offres : 150 jours(s)
Type de procédure : Procédure adaptée
Critères d'attribution :
Remise des offres ou des candidatures :

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.marches-securesis.fr> et dans les conditions techniques et procédurales figurant dans le règlement de la consultation.
Renseignements complémentaires : la remise des offres est conditionnée à la remise d'échantillons.

Date limite de réception des candidatures :
Jeudi 07 décembre 2023 - 15:30 Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.
Avis de marché BOAMP n° : 23-159467 (envoyé le 14 novembre 2023).



VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

5b, route des Serres - Parcelle cadastrée section AD n°28

Par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2023 et du 12 octobre 2023, le conseil municipal a acté le principe de proposer à la cession un terrain en déclinivité comprenant un petit pavillon composé d'une simple chambre avec cuisine, water-closet et débarras sis 5b, route des Serres à Beausoleil, propriété cadastrée section AD n°28. Les délibérations définissant le cahier des charges de la cession sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune (www.villedebeausoleil.fr/).

Objet : parcelle AD n°28
Contenance cadastrale : 478 m²
PLU opposable : Zone Ucb
Hauteurs applicables : hauteur absolue 12,60 m ; hauteur frontale 15,60 m
Emprise au sol : 50% maximum de l'unité foncière
Parcelle concernée par l'emplacement réservé n° 22 affecté à l'élargissement de la route des Serres.

Un délai de deux mois à compter de la publication de l'annonce la plus tardive (journal d'annonces légales et site internet de la commune) est fixé afin que les politiciens notifient à la commune une offre d'acquiescer par courrier recommandé avec accusé réception soit au plus tard le 18 janvier 2024 à 12 heures. Les offres seront adressées sous enveloppe cachetée comportant d'une part la candidature et d'autre part l'offre d'acquisition à l'adresse suivante :
Mairie de Beausoleil - Pôle dynamique urbaine - Service urbanisme et foncier - Hôtel de Ville - Cession de la parcelle section AD n°2827 - boulevard de la République, 06240 Beausoleil

Le cahier des charges de cession est défini comme suit :
- Respect des dispositions du PLU afin de garantir l'implantation gabaritaire harmonieuse avec le quartier en prévoyant un bâtiment qui s'intégrera dans le site ;
- Toute demande d'autorisation de construire intervenant dans les 10 ans suivant la cession ne pourra porter que sur la seule parcelle cadastrée section AD n°28 sans que celle-ci ne puisse être jointe à d'autres tenements immobiliers afin de réaliser un programme d'ensemble. Sur cette même durée, toute nouvelle cession du bien devra faire l'objet d'un accord préalable de la ville sur le prix de revente ;
- Absence de conditions suspensives liées au dépôt ou à l'obtention d'une autorisation de construire ;
- Respect de l'emplacement réservé n°22 concernant l'élargissement de la route des Serres ;
- La cession devra respecter l'avis du Directeur départemental des finances publiques du 28 avril 2023.

Les offres seront jugées sur la base du critère du prix et du cahier des charges de la présente consultation.
Délai de réception des offres : deux (2) mois à compter de la date de publication de la présente annonce dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la commune soit au plus tard le 18 janvier 2024 à 12 heures.

En cas de non-respect du cahier des charges de cession, la commune rejettera la ou les offres irrégulières.
Si l'offre d'achat devait comporter des conditions suspensives non réglementées par le cahier des charges de cession, il sera fixé au profit de la ville une indemnité d'immobilisation d'une valeur de 50.000 € qui lui restera acquise si la vente ne se réalisait pas sous un délai de six mois à compter de la notification de l'acceptation de l'offre par la commune.

Il est rappelé que la présente consultation ne lie pas la collectivité qui pourra décider de renoncer à céder ce terrain si les offres reçues ne permettent pas à l'assemblée délibérante de motiver une telle cession.

Le conseil municipal décidera par délibération de retenir la meilleure offre et se réserve le droit de renoncer à la vente si les offres reçues ne permettent pas de motiver une telle cession, notamment au regard de l'estimation de M. le Directeur départemental des finances publiques. Le montant de 400.000 € constitue ainsi un prix plancher.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS



Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Annonces légales

CLÔTURE / DISSOLUTION

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

CESSATION DE GARANTIE

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité DEMETRA 38 bd Auguste Raynaud 06100 Nice immatriculée au RCS 837892165 pour ses activités de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 29 12 2021
- GESTION IMMOBILIERE depuis le 29 12 2021 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créanciers, s'il en existe, devront être déclarés au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

LOCATION GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant avenant au bail de location gérance en date du 31/03/2011, M. Robert Charles Wentworth Loflie, et Mme Alice Mary Hornyold-Strickland, son épouse, demeurant ensemble à Lesarques (46250) «Les Places», ont résilié purement et simplement le contrat de location-gérance consenti à : La Société dénommée Charles Loflie, Société à responsabilité limitée au capital de 7600,00 €, dont le siège est à CAZALS (46250), place Hugues Salel, identifiée au SIREN sous le numéro 445335372 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cahors.

Concernant un fonds de commerce d'agence immobilière sans réception de public, exploité à Nice (06) 54 rue de France.
La résiliation a effet à compter du 31 décembre 2009. Les oppositions, s'il y a lieu, en la forme légale, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, à Nice (06) 54 rue de France
Pour unique insertion

M. LOFTIE.

CLÔTURE / DISSOLUTION



CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : DB FONCIER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 530.000 euros.
Siège social : 8, chemin du Vieux Moulin, 06110 Le Cannet. 800652802 RCS de Cannes.
Aux termes de l'ACQ en date du 28 septembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donnés quittus au liquidateur M. Jean-Pascal DUTTO demeurant 8, chemin du Vieux Moulin, 06110 Le Cannet et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du cannès.

Le liquidateur

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS

Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°23/6676 du 2 novembre 2023, la ville de Cannes a engagé une procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal. Cet arrêté est affiché depuis le 7 novembre 2023, et ce, pendant un mois à l'Hôtel de Ville principal. Il est consultable sur le site internet www.cannes.com et à l'Hôtel de Ville annexe de la Ferrage (direction de l'urbanisme).